



# Club de Tir Sandhill de Sherbrooke inc.

## Chapitre 4 Visiteur

### Article 4.1 : Interdiction

Il sera interdit d'avoir des invités qui tirent au Club de Tir Sandhill de Sherbrooke inc., sauf sous réserve du paragraphe 4.5

### Article 4.2 : Laissez-passer pour un tireur invité

Les membres qui désirent avoir un tireur invité devront acheter un laissez-passer auprès du conseil d'administration. Le laissez-passer n'est valide que pour une fois et devra être complété et retourné au conseil exécutif pour les assurances.

### Article 4.3 : Coût du Laissez-passer

Le coût d'un laissez-passer comprenant les assurances pour un tireur invité pour une journée sera déterminé par le conseil exécutif.

### Article 4.4 : Sanction

Les membres qui seront pris en défaut seront sujets à sanction.

### Article 4.5 : Tournois et activités organisés

Lors d'activités et/ou tournois organisés, approuvés par le conseil d'administration. Le coût du laissez-passer sera inclus dans le coût d'inscription du tournoi et/ou de l'activité.